

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2015
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets	5
La compétence collecte et traitement	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs	6
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE	8
Tonnages 2015 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte à porte	9
La Collecte des déchets en apport volontaire	15
La collecte pneumatique	21
Les déchèteries.....	22
La gestion des dépôts sauvages	24
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT	25
Carte des équipements	25
Le devenir des déchets	25
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	27
Principaux contrats de prestations.....	27
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des dechets 2015	28
Présentation des couts du service de gestion des déchets.....	28
Couts du service & financement	29
Structure du coût du service public.....	29
Coût du par flux de déchets	32
Comparaison avec les données du référentiel ADEME	35
Evolution des couts	36
PREVENTION DES DECHETS	37
Qu'est ce que la prévention des déchets ?	37

Les actions	37
Les résultats : objectif réduction 7% atteint en 2015	40
IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	41
LA COMMUNICATION.....	41
Evènementiel.....	41
Des outils de communication	41
PERSPECTIVES 2016.....	41
LEXIQUE	42

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Etablissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 314 621 habitants en 2015.



	Population	Part / Population totale
Boulogne-Billancourt	118 313	38%
Chaville	19 594	6%
Issy-les-Moulineaux	66 166	21%
Marnes-la-Coquette	1669	1%
Meudon	45 877	15%
Sèvres	24 029	8%
Vanves	27 717	9%
Ville d'Avray	11 256	4%
Total	314 621	100%

INSEE - population totale légale au 1/01/2015

LES DIFFERENTS DECHETS

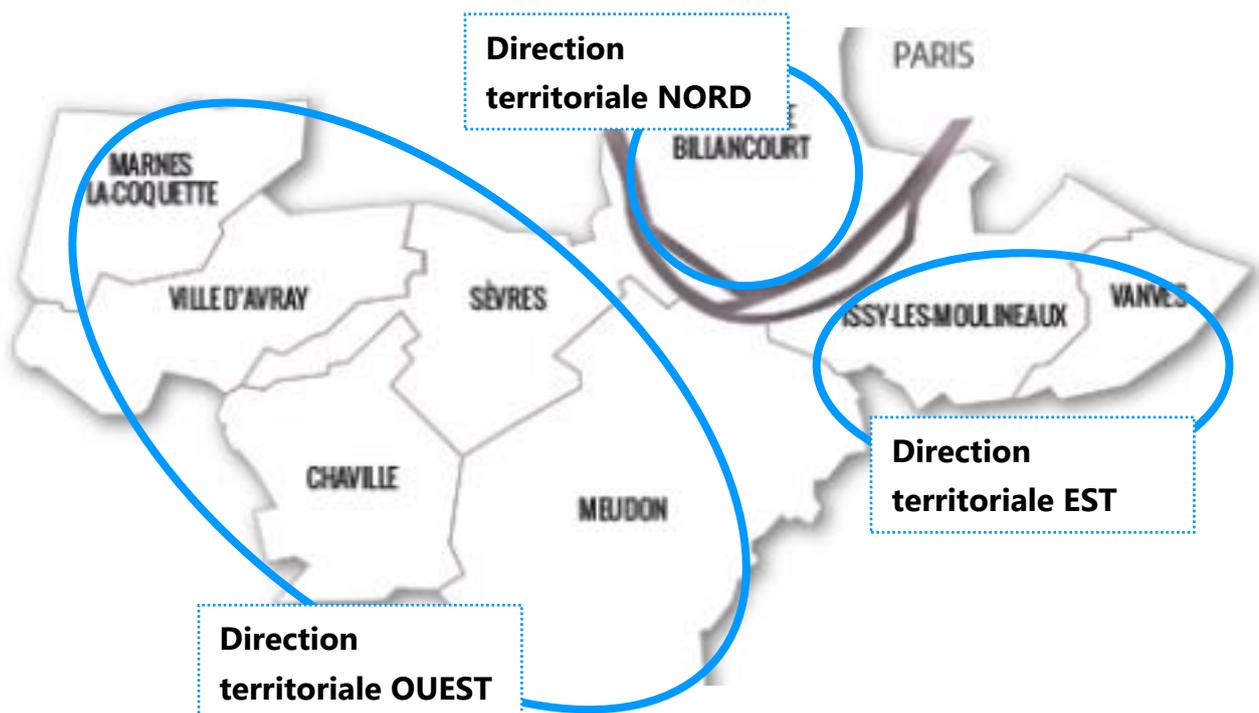
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Établissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



La compétence traitement et une partie de la compétence collecte sont déléguées au Syndicat Mixte des Hauts de Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM qui gère 30 communes).
Le SYELOM assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, objets encombrants et emballages ménagers recyclables) qu'il délègue au **SYCTOM**, l'Agence Métropolitaine de Gestion des Déchets Ménagers (regroupant 84 communes d'Ile de France)
- La collecte, le transport et le traitement de déchets spécifiques (le verre, les déchets ménagers spéciaux, les déchets d'activité de soins)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles sur l'ensemble de son territoire et l'élimination des déchets des centres techniques

LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une politique durable de gestion des déchets conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement :

- Réduire à la source les déchets produits sur le territoire. Pour ce faire, GPSO s'est engagé dans un Programme Local de Prévention qui vise à réduire de 7% d'ici 2015 les ordures ménagères et assimilées.
- Augmenter le recyclage matière afin d'orienter vers ces filières un taux de 75% en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24% en 2004 au niveau national.
- Réduire au maximum les nuisances dues à la collecte avec l'intégration dès 2012 de bennes roulant au GNV et électriques, et des optimisations de fréquence de collecte en 2012 et 2014 sur Boulogne-Billancourt et Sèvres.

LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	PAP	GPSO	SYCTOM
Collecte multi-matériaux	PAP	GPSO	SYCTOM
Encombrants	PAP	GPSO	SYCTOM
Verre	AV	SYELOM	SYELOM
Déchèterie mobile	AV	SYELOM	SYELOM
Déchèteries fixes	AV	SYELOM + Mairie de Paris	SYELOM + SYCTOM
Déchets dangereux	AV	SYELOM	SYELOM
Déchets d'activité de soins	AV	SYELOM	SYELOM
Textiles usagés	AV	GPSO	GPSO

Particularité : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2014, a maintenu son service de collecte en porte à porte de verre auprès de ses habitants.

PAP : Collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire

INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

TONNAGES 2015 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2015.

Environ 372 kg de déchets ménagers et assimilés (tout confondu, hors chiffres déchèterie parisienne non connus) **par an/ hbt** (472 kg/an/hbt en 2012 en région parisienne- données ORDIF Observatoire Région Ile de France).

DECHETS COLLECTES	2015			Total	Evolution tonnages 2014/2015
	PAP + PAV + dépôts sauvages	Déchèt ^{ies} mobiles	Déchèt ^{ie} de Meudon*		
Ordures Ménagères Résiduelles	81 325			81 325	-0,47%
Emballages (hors verre)	12 925			12 925	1,42%
Verre	5 869			5 869	7,89%
Encombrants	6 058	115	1 863	8 036	0,75%
Déchets végétaux	795	25	594	1 413	-12,21%
Déchets dangereux des ménages	193		75	268	90,26%
DASRI	4		1,06	4	-29,60%
Gravats	417	66	1 248	1 730	-20,41%
Textiles usagés	458		45	503	-7,94%
Bois cartons	281		359,52	641	-2,34%
DEEE	62	23	179,17	264	-9,84%
Déchets nettoyage de voirie	4 075			4 075	-13,47%
Total des déchets ménagers et assimilés	112 462	228	4 364	117 053	-0,81%

*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO (au moins 92% des visiteurs). Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne quai d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE A PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux, les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis à disposition des usagers.

Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à quatre fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)

Pourquoi cette baisse?

La baisse conséquente des ordures ménagères résiduelles est le résultat conjugué, des actions de prévention à l'échelle du territoire, mais aussi des actions continues d'optimisation de ces collectes par GPSO. Depuis 2014, l'Etablissement Public Territorial GPSO a étendu la non prise en charge de l'élimination des déchets des non ménages à toutes les villes du territoire et a permis ainsi de diminuer les quantités de déchets traités.

Toutefois, les activités continuent de relever du service de collecte à l'habitant pour la part de production de déchets inférieure à 3000 litres par semaine (voir déchets des non ménages)

- Cinq fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

79 534 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2015, via les services de collecte en porte à porte, ou via la régie pour les ordures ménagères déposées en dehors des jours de collecte (déduction faite des tonnages liés à la collecte pneumatique). Cela représente une **diminution de 0,3% par rapport à 2014** et confirme toujours la tendance à la baisse observée depuis ces dernières années.

Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES, LES PAPIERS ET JOURNAUX-MAGAZINES

Cette collecte des multi-matériaux s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

12 925 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans les bacs jaunes en 2015, soit une **augmentation de 1,42% par rapport à 2014**.



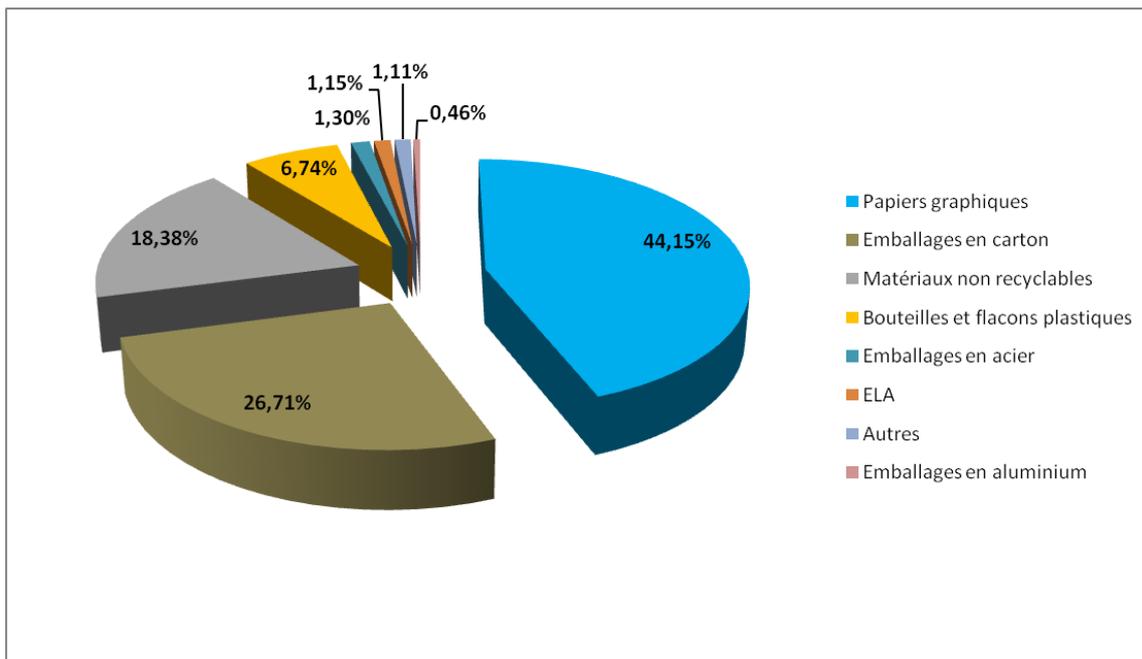
	COLL SEL kg/hbt/an (PAP + PNEUM)
2013	39,58
2014	40,52
2015	41,08

GPSO reste, avec 41. kg/an/hbt, l'Etablissement Public Territorial GPSO qui a le plus fort rendement en collecte sélective de la région parisienne (moyenne de 30 kg/hbt pour le SYCTOM, 32,5 kg/hbt pour les villes du SYELOM).

Il faut relever la très forte performance de collecte des emballages papiers collectés par habitant à **Marnes-la-Coquette**, soit **60 kg** par habitant, que l'on retrouve aussi avec le matériau verre.

Chaque année, le SYCTOM réalise des caractérisations de bacs jaunes pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2015 sur des bennes GPSO à l'entrée au centre du tri:



On constate que la qualité de la collecte sélective sur le territoire s'est un peu améliorée par rapport à 2014 en passant de **21,06% à 18,38%** d'erreurs. 9,38 % de ces erreurs correspondent cependant à de vrais refus (présence d'ordures ménagères), le reste résulte d'erreurs de tri sur les types de plastique acceptés notamment.

La qualité du tri reste problématique et doit engendrer des actions de sensibilisation ciblées vers la population pour la remobiliser.

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles.

Ils sont collectés en porte à porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine.

En 2015, **6058** tonnes d'encombrants ont été collectés par ces dispositifs de collecte en porte à porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **hausse de 0,75% par rapport à 2014**.

On estime que près de 25% des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (+ de 1500 tonnes).

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Établissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèterie mobile en dehors des jours de collecte dédiés.

LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte à porte du verre lors de son intégration à GPSO.

Ce mode d'exploitation lui permet d'avoir un taux de performance particulièrement fort, soit pour l'année 2015, 63 tonnes collectées, **37,7 kg/hbt/an**.

Pour comparaison, en moyenne sur les villes du SYCTOM, on collecte 20kg/hbt.

LES DECHETS ISSUS DES TRAVAUX DE JARDINAGE

Une collecte des déchets de jardins était organisée en porte à porte sur le quartier pavillonnaire du Val Fleury à Meudon (400 foyers environ, soit 1200 habitants). Dans ce cadre, des sacs biodégradables étaient distribués aux habitants de ce quartier qui le souhaitaient.

La collecte a été arrêtée au 1^{er} mai 2015 en raison de la mise à disposition par GPSO de composteurs gratuits depuis le 1^{er} janvier et de l'accès proche de la déchèterie fixe de Meudon.

Ces dispositifs moins onéreux et harmonisés sur l'ensemble du territoire permettent d'améliorer le bilan financier de la gestion des déchets.

Pour cette dernière année, la collecte en porte à porte a permis de collecter 35 tonnes de déchets végétaux.

DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, certains marchés alimentaires).

ZOOM : LES DECHETS NON MENAGERS

Afin de respecter la réglementation en vigueur (loi du 13 juillet 1992 relative à la mise en place d'une redevance spéciale en contrepartie de la collecte des professionnels), les déchets non ménagers au-delà d'un seuil de 3000 litres/semaine ne sont pas collectés par le service public de collecte des habitants. Ils sont à la charge des entreprises via des collectes privées ou par l'intermédiaire de la société Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Veolia, délégataire pour le compte de GPSO de la collecte des déchets industriels et banals, assure la mise à disposition des bacs et leur collecte. En contrepartie des déchets collectés, les entreprises versent une redevance à VEOLIA. En 2012, ce dispositif s'était étendu à Meudon, Chaville et Ville d'Avray. Puis, l'harmonisation de ce dispositif s'est complètement généralisée en couvrant les villes de Sèvres et Boulogne-Billancourt.

Sont concernées par ce dispositif les sociétés dont la production de déchets hebdomadaire est supérieure à 3000 litres.

Les professionnels dont la production de déchets est inférieure à 3000 litres par semaine bénéficient du dispositif de la collecte des habitants.

En 2015, le dispositif de la DSP a permis de collecter :

- 4027 tonnes de déchets en mélange (évolution de - 13% par rapport à 2014)
- 830 tonnes de déchets recyclables (évolution de 8% par rapport à 2014)

198 sociétés ont eu recours à ce service dans le cadre de la délégation de service public

Le délégataire a incité plus fortement ses clients au tri engendrant ainsi un transfert entre les tonnes de déchets incinérées et les déchets recyclés.

MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Déchets collectés en Porte à Porte	Mode d'exploitation		Contenant	% population desservie
	Issy les Moulineaux, Vanves, Ville d'Avray, Chaville, Meudon Sèvres, Marne la coquette	Boulogne-Billancourt		
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	SITA	SEPUR	Bac gris	100%
Journaux-Magazines et autres emballages hors verre	SITA	SEPUR	Bac couvercle jaune	100%
Encombrants	SEPUR		En tas sur la voie publique	100%
Déchets de jardin (jusqu'au 1 ^{er} mai)	SITA		Sacs biodégradables	Meudon quartier Val Fleury, 400 foyers
Déchets des professionnels collectés par la DSP	VEOLIA (DSP)		Bac couvercle grenat ou jaune	100%

FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Fréquences de collecte en Porte à Porte	Ordures Ménagères	Emballages journaux magazines	Encombrants	Déchets végétaux	Verre
Boulogne-Billancourt	5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	-	-
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Issy-les-Moulineaux	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	1 fois/sem secteur Val Fleury (jusqu'en mai 2015)	-
Sèvres	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Ville d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Marnes-la-Coquette	2 fois/semaine	1 fois/sem	1 fois/mois	-	2 fois/mois

LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

9 flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	OTUS VEOLIA	Conteneurs (348)	1 emplacement/ 904 hbts
Déchets ménagers spéciaux	TRIADIS (1er trim)/VEOLIA-SARP	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textiles	ECOTEXTILES	Conteneurs (35)	1 emplacement / 8989 hbts
DASRI	SITA / GAP HYGIENE SANTE(1er trim) / VEOLIA SARP	Conteneurs	2 /BB et Sèvres
Sapins de Noël	SEPUR	Lieux aménagés	105 points de dépôts
DEEE	SITA / Mairie de Paris	Déchèteries mobiles et déchèterie fixe	5 points de dépôt (déchèteries mobiles)
Déchets végétaux			
Gravats			
Encombrants			

LE VERRE



Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) se fait dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2015, le territoire comptait 345 conteneurs (267 conteneurs aériens et 78 conteneurs enterrés).

L'Établissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

A compter du 1er janvier 2015, un nouveau marché OTUS VEOLIA a été passé pour la collecte en apport volontaire verre, OM et Emballages/papiers.

5806 tonnes d'emballages verre ont été collectés en 2015, soit une augmentation de 8,14% par rapport à 2014.

GPSO a un ratio de collecte par habitant perfectible avec **18,45 kg/an/hbt** (20 kg en moyenne pour les villes du SYCTOM).

Une relance est à prévoir sur cette collecte.

ZOOM : LE PAC ECO EMBALLAGES

Face à ce constat et pour améliorer le bilan environnemental et financier de sa collecte du verre, GPSO a répondu en 2015 à un appel à candidatures d'ECO Emballages destiné à soutenir les collectivités qui s'engageraient à réaliser un plan d'amélioration de la collecte (PAC) en 2016. Le plan de GPSO a été retenu et bénéficiera d'importants soutiens financiers durant toute l'année 2016, année de sa réalisation. Il consiste à améliorer les dispositifs techniques de points d'apports volontaires en implantant de nouveaux containers ou en renouvelant le parc vieillissant avec d'importantes opérations de sensibilisation auprès des habitants.

LES TEXTILES USAGES

Des conteneurs d'apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison).

Depuis 2013, un prestataire unique a le droit de disposer des conteneurs sur le domaine public pour le compte de GPSO, soit Eco Textile.

35 conteneurs sont ainsi désormais mis à disposition et collectés par l'entreprise Eco textile, prestataire de GPSO.

Le textile ainsi collecté fait l'objet d'un recyclage ou d'un réemploi. Une part minimale n'est pas valorisable et sera incinérée.

458 tonnes de textiles ont été collectées en 2015 sur l'ensemble de ces containers, contre 546 tonne l'année précédente.



Cette prestation de collecte ne coûte rien à l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile.

N-B/ La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d'autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

Les containers sur le domaine public, en raison de leur pillage sur certaines villes, font l'objet d'études régulières pour accroître leur sécurité. De nouveaux modèles sont testés.

Une baisse des tonnages de certains containers est la conséquence de ces pillages. Un modèle plus sécurisé a été testé fin 2015 et sera étendu à tout le territoire en 2016.

LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Il s'agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte, assurée par la société **VEOLIA SARP INDUSTRIES**, nouveau prestataire du SYELOM en 2015, se fait selon plusieurs modes :

- Camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne 1 à 2 fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics.

Ce dispositif est présent sur l'ensemble du territoire de GPSO.



- Une collecte de piles est organisée chez certains commerçants du territoire et les bâtiments publics qui disposent de petits collecteurs à l'attention du public
- Collecte dans les centres techniques

Les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés par la société VEOLIA /SARP Industries.

L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève en 2015 à **91** tonnes (chiffres non consolidés) soit 0,29 kg/an/hab. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2014 (+47%).

Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Les patients en auto-traitement produisent des déchets à risques infectieux piquants coupants (aiguilles, seringues, lames...) qui doivent faire l'objet d'un traitement spécial.

Cette collecte des déchets de soins est nécessaire pour deux raisons :

- Pour permettre aux usagers de pouvoir éliminer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ce type de déchets.
- Pour garantir la sécurité des citoyens, des agents de la propreté et du personnel des centres de traitement des déchets.



Sur le territoire de GPSO plusieurs dispositifs mis en place par le SYELOM permettent de récupérer ce type de déchets :

- A Boulogne-Billancourt et à Sèvres, les pharmacies distribuent gratuitement aux personnes en auto-traitement des boîtes à aiguilles. Les usagers peuvent les déposer dans des bornes automatiques (2 à Boulogne-Billancourt et 1 à Sèvres) en collaboration avec l'entreprise **GHS développement**
- Des points de collectes (Centre Municipal d'Issy-les-Moulineaux, Centre de Croix-Rouge de Meudon, certaines pharmacies à Vanves et Ville d'Avray) récupèrent gratuitement ces déchets de soins.
- Les DASRI peuvent également être déposés à la déchèterie fixe de Meudon.

En 2015, 4 tonnes de DASRI (*chiffres non consolidés par le Syelom*) ont été collectés grâce à ces dispositifs.

ZOOM : MODIFICATION MODE DE GESTION DASRI/ ECO-ORGANISME DASTRI

Face à la montée en puissance de l'éco-organisme en charge de l'élimination des DASRI, DASTRI, qui finance et prend en charge cette filière, GPSO a décidé en 2015 de profiter du contrat passé entre DASTRI et le SYELOM pour modifier son mode de gestion.

Ainsi, en 2015, les quelques pharmacies qui étaient points de collecte de Dasri pour les habitants ont été intégrées dans le réseau des points de collecte DASTRI et ne sont plus pris en charge financièrement par GPSO mais directement par l'éco-organisme. Par ailleurs, GPSO a parallèlement incité toutes les pharmacies à se déclarer points de collecte auprès de DASTRI pour accroître le maillage à disposition des habitants. Ainsi 36 pharmacies sont devenues points de collecte référencées sur le territoire.

GPSO a ainsi pu retirer la borne de Sèvres en raison de la présence de ces pharmacies points de collecte sur la ville. La borne de Boulogne-Billancourt sera retirée lorsqu'un nombre de pharmacies points de collecte suffisants sera atteint sur cette ville. En 2015, sur cette ville seules 3 pharmacies s'étaient déclarées.

Par ailleurs, GPSO a arrêté la prise en charge des DASRI des 2 centres de santé courant 2015. Ces 2 centres gèrent dorénavant eux-mêmes leurs déchets particuliers.

LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire a été organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et permettent une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 105 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

23 794 sapins ont été collectés en janvier 2015 pour un total de 94 tonnes, malgré le dispositif Vigipirate qui a impliqué la suppression de plusieurs points d'apport volontaire.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES - PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets (OMR + CS+ Verre) des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

La nouvelle ZAC Chaville du centre ville a intégré ce dispositif. Le premier immeuble équipé est sorti en décembre 2014. Trois conteneurs ont été posés devant sur le domaine public pour les 3 flux principaux (OM CS VERRE).

Courant 2015, 8 autres conteneurs ont été mis en service sur ce site. A terme, ce sont 13 conteneurs qui seront mis en place au gré des ouvertures des bâtiments.

Par ailleurs, un conteneur enterré pour ordures ménagères résiduelles a été mis en place en fin d'année près de la gare Val Fleury de Meudon. Ce conteneur permettra de retirer les bacs à ordures présents en permanence sur la place en raison du manque de place pour leur stockage dans les habitats proches.

26 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 8 tonnes de collecte d'emballages/papiers ont été collectées cette première année sur l'ensemble des 2 sites.

ZOOM : LE DEMARRAGE DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

La collecte est assurée par VEOLIA OTUS via un marché du SYELOM.

La collecte a lieu 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers. Les services assurent la propreté de ces dispositifs de façon journalière.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

FORT D'ISSY

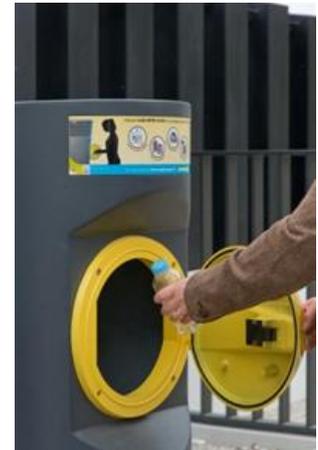
Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km
- Montant de l'investissement : 4,4 M € (études et camion compris)

➔ **Bilan d'exploitation :**

- **499** tonnes d'OMR collectées
- **142** tonnes d'emballages recyclables et journaux magazines collectées



Les tonnages ont augmenté par rapport à l'année 2014, mais ils restent inférieurs aux ratios observés sur le reste du territoire. Pour autant, les quantités de dépôts sauvages ne sont pas plus importantes sur ce quartier qu'ailleurs. Ce phénomène a également été observé à Romainville. L'ADEME, sollicitée sur le sujet dans le cadre de son évaluation des dispositifs de collecte pneumatique, réfléchit pour mener une enquête sur les modes de consommation des ménages dans le quartier.

BORDS DE SEINE

Concernant le projet de collecte pneumatique sur les bords de seine, les travaux ont débuté au mois d'août 2012 et se sont achevés en fin d'année 2013 par la construction de la centrale d'aspiration dans le centre de traitement des déchets situé sur les quais. Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

➔ **Les prestataires privés :**

La conception et la réalisation de ce système ont été confiées au groupement Veolia Propreté – Envac – Urbaine de travaux – AT&E.

La mise en service en phase d'observation a eu lieu en février 2014 et s'est achevée en novembre 2014. L'exploitation a démarré le 1^{er} décembre 2014.

Exploitation et maintenance : marché attribué à Veolia Propreté

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 000
- Surface de bureaux desservis : 300 000 m²
- Nombre de bornes : 112
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km
- Montant de l'investissement : 9,9 M € (études comprises)

➔ **Bilan d'exploitation :**

- **253** tonnes d'OMR collectées
- **106** tonnes d'emballages recyclables et journaux magazines collectées

Les faibles tonnages reflètent la livraison échelonnée des opérations immobilières. La dernière ZAC, celle du Pont d'Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées entre 2017 et 2020.

LES DECHETERIES

LA DECHETERIE DE MEUDON

Gérée par le SYELOM sur un terrain mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine adhérentes au SYELOM depuis juin 2011.

Cette déchèterie permet d'apporter tous types de déchets six jours sur sept. Les déchets sont ensuite valorisés et traités conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2015, 43 945 visiteurs se sont rendus dans cette déchèterie. Ce chiffre reste stable malgré une légère baisse (-0,8%).

4 463 tonnes de déchets variés ont été déposés à la déchèterie de Meudon en 2015.

Depuis 2014 pour garantir un accès complémentaire, la déchèterie a modifié ses horaires et jours d'ouverture. Du lundi au vendredi, les matinées sont maintenant réservées aux artisans, et l'accueil du public a lieu du lundi au vendredi après-midi, le samedi, et **le dimanche matin**.

L'ouverture au dimanche matin est un service nouveau attendu par les habitants. Le SYELOM a mis en place un système de badge d'accès pour les utilisateurs.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2015
Objets encombrants	1 863
Déchets d'éléments d'ameublement	359,52
Déchets verts	594
Gravats	1 248
Ferrailles	99
DEEE	179,17
Déchets toxiques	75
médicaments + DASRI	1,06
textiles usagés	45
TOTAL	4 463

LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, piles, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, le verre, les réfrigérateurs, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux ne sont pas acceptés.

Les tonnages ne sont pas communiqués par la ville de Paris.



Le SYELOM met en place des déchèteries mobiles sur certaines communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Meudon, Vanves, Ville d'Avray).

Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE et gravats (déchets toxiques non acceptés).

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.



En 2015, les déchèteries mobiles du territoire ont attiré **31 691** visites, soit - 14% de moins que l'année dernière.

Toutefois, face à l'insuffisance de visiteurs et la proximité de la déchèterie fixe de Meudon, une des 3 déchèteries mobiles de Meudon a été supprimée. Il reste au 31 Décembre 2015, 5 déchèteries mobiles à GPSO réparties sur 4 villes (Boulogne-Billancourt, Meudon, Vanves, Ville d'Avray)

Plus de **228 tonnes** de déchets y ont été déposés, soit -25% de moins que l'année précédente.

LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents de la régie de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle dépôts sauvages tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôts de déchets non acceptés sur la voie publique (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)



Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et

électroniques

- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets toxiques
- Les déchets végétaux

Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **3400** tonnes les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2015.

INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont traités essentiellement par le SYCTOM de Paris dans le Centre de traitement multifilières Isséane à Issy-les-Moulineaux 47-103, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

LE DEVENIR DES DECHETS

LA VALORISATION MATIERE

Le contenu des bacs jaunes sont triés au centre de tri Isséane situé à Issy les Moulineaux, puis sont conditionnés pour être envoyés en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie. **12 925 tonnes** de déchets recyclables ont ainsi été triés en 2015.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton, bois collectés au milieu des encombrants.

LA VALORISATION ENERGETIQUE

L'incinération des déchets permet leur valorisation énergétique. La majorité de ces déchets incinérés sont traités par l'usine ISSEANE.

En 2015, **79 593 tonnes** de déchets provenant de GPSO, ont été incinérées. Ce tonnage comprend les déchets collectés dans les bacs gris et les déchets de nettoyage de voirie.

La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). La valorisation énergétique représente 68% du traitement des déchets produits par les habitants du SYCTOM.

L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Ces déchets sont mis en centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 où les déchets sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	PAP	81 325 t	-> 79 593 t	Unité d'incinération de...	Centre de tri ou repreneurs directs 24 905 t 21%
		DS & Voirie	4 075 t	0 t	Unité de compostage de...	
				0 t	Unité de méthanisation de...	
				5 807 t	Installation de stockage de...	
	Verre	-> AV	5 806 t	-> 5 869 t	Repreneurs spécifiques	Compostage 1 414 t 1%
		-> PAP	63 t			
	Emballages & Papiers	-> AV	0 t	-> 12 925 t	Centre de tri de...	Incinération 79 593 t 68%
		-> PAP	12 925 t			
	Biodéchets des	-> PAP	0 t	-> 0 t	Plate forme de compostage de...	Méthanisation 0 t 0%
		-> Postage individuel		0 t	Unité de méthanisation de...	
Déchets verts	-> PAP +DS	795 t	-> 1 414 t	Plate forme de compostage de...	Méthanisation 0 t 0%	
	-> Déchèterie	619 t	0 t	Plate forme de compostage de...		
Déchets occasionnels	Encombrants	-> PAP	6 058 t	-> 0 t	Unité d'incinération de...	Stockage de déchets non dangereux 9 141 t 8%
		-> Déchèterie	1 978 t	3 333 t	Installation de stockage de...	
		Bois / Carton	641 t	5 344 t	Centres de tri & Recycleurs	
	Déchets dangereux	-> Déchèterie	75 t	-> 268 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets inertes 1 730 t 1%
		-> AV	193 t			
	Déchets de construction et de	-> Déchèterie	1 313 t	-> 1 730 t	Installation de stockage d'inertes de...	Autres traitements 268 t 0,2%
		DS	417 t		Recycleurs	
	DEEE	-> PaP	62 t	-> 264 t	Recycleurs	
		-> Déchèterie	202 t			
	Textiles	-> AV	458 t	-> 503 t	Recycleurs	
-> Déchèterie		45 t				

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature Prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Villes concernées	Montant annuel des prestations en € TTC
SEPUR	Collecte des OM et déchets d'emballages, journaux magazines recyclables	7 ans	31/12/2018	Boulogne-Billancourt	3 463 601
SEPUR	Collecte des déchets encombrants	7 ans	31/12/2018	GPSO	1 449 430
SITA	Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	31/12/2018	ILM, Vanves, Meudon, Chaville, VDA, Sèvres	6 950 131
OTUS (VEOLIA)	Vidage conteneurs à verre	4 ans	31/12/2018	GPSO	353 426
TRIADIS (1er trim)/VEOLIA SARP INDUSTRIES	Collecte sur les marchés des déchets ménagers spéciaux	4 ans	31/03/2019	GPSO	255 362
PLASTIC OMNIUM	Achat, maintenance bacs	4ans	29/07/2016	GPSO	532 722
PLASTIC OMNIUM	Achat, maintenance containers verre	4 ans	29/07/2016	GPSO	39 704
PLASTIC OMNIUM	Fourniture et renouvellement de colonnes aériennes d'apport volontaire	4 ans	17/11/2017	GPSO	16 849

Par ailleurs, les dépenses afférentes au SYCTOM concernant le traitement des déchets s'élèvent à **10 335 667,77 €** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, encombrants).

Les contributions dues au SYELOM SYCTOM pour leur fonctionnement (parts populations) s'élèvent respectivement à **928 131,95€ et 2 004 135,77€**

DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2015

Ce chapitre présente de manière synthétique les recettes et dépenses du service public d'élimination des déchets de l'Etablissement Public Territorial GPSO pour l'année 2015.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
30 766 808€	41 178 856€	
	Dont TEOM	38 424 817€
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
1 028 675€	1 585 017€	

- Les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à l'année 2014 de + de 2% en raison des bon résultats des recherches d'optimisation des services.

Dans les charges à caractère général, prestations de services et autres sont compris les achats non stockés (eau, électricité...), les prestations de service extérieures (locations, primes d'assurances, maintenance...), les autres services extérieurs (frais d'affranchissement, honoraires, frais de nettoyage de locaux...).

PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

Coût complet = Somme des charges

Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles

Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées

Coût aidé = Coût partagé - Aides

COÛTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé du service public	28 516 256,70 €
Coût aidé du service public en €/habitant	90,64 €

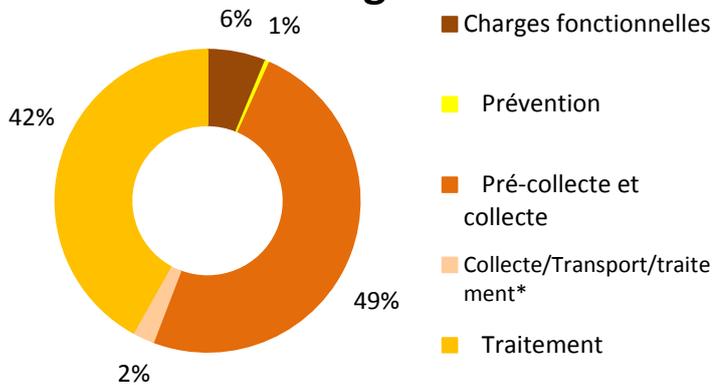
STRUCTURE DU COÛT DU SERVICE PUBLIC

NATURE DES CHARGES

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	1 902 905 €
<i>Charges de structure</i>	1 719 105 €
<i>Charges de communication</i>	183 799 €
Charges techniques	28 703 100 €
<i>Prévention</i>	143 242 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	15 032 751 €
<i>Collecte/Transport/traitement*</i>	705 853 €
<i>Traitement</i>	12 821 254 €
Total charges HT	30 606 004 €
TVA acquittée	1 136 569 €
Total charges TTC	31 742 573 €

*Collecte transport traitement : correspond aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries.

Répartition des postes de charges

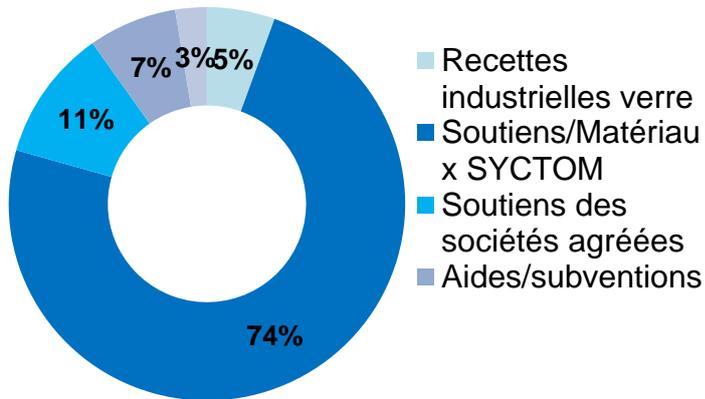


Les coûts de traitement et de collecte/précollecte sont quasi équivalents au niveau des proportions des charges. C'est ainsi que plus de 45% des charges sont issues du syndicat de traitement. Il est ainsi difficile de réduire les coûts sur une grande partie des charges en dehors de la réduction des déchets à traiter et du meilleur tri.

NATURE DES PRODUITS

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles verre	124 412,06 €
Soutiens/Matériaux SYCTOM	1 658 348,97 €
Soutiens des sociétés agréées	242 573,74 €
Aides	162 195,66 €
Produits divers	57 726,11 €
Total produits	2 187 530,43 €

Répartition des postes de produits

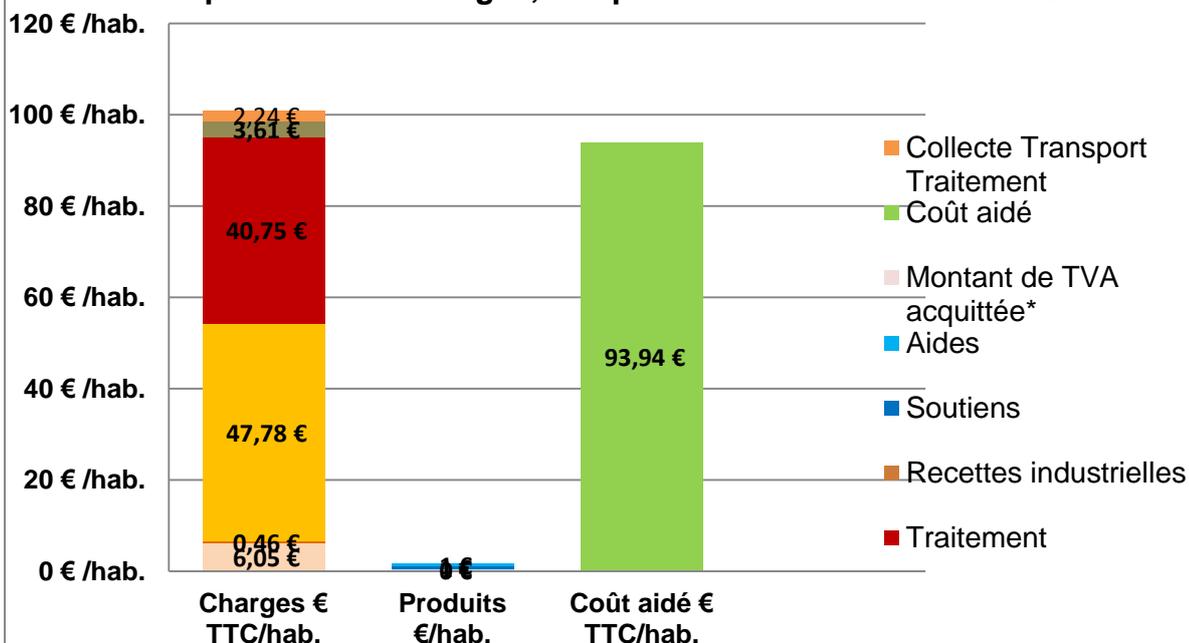


16 % des produits perçus par GPSO sont les reversements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux issus du flux des emballages & papiers recyclables.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.

REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS

Répartition des charges, des produits et financement en €/hab.



La proportion de produits perçus par la collectivité représente 7% des charges et reste très faibles pour couvrir l'ensemble.

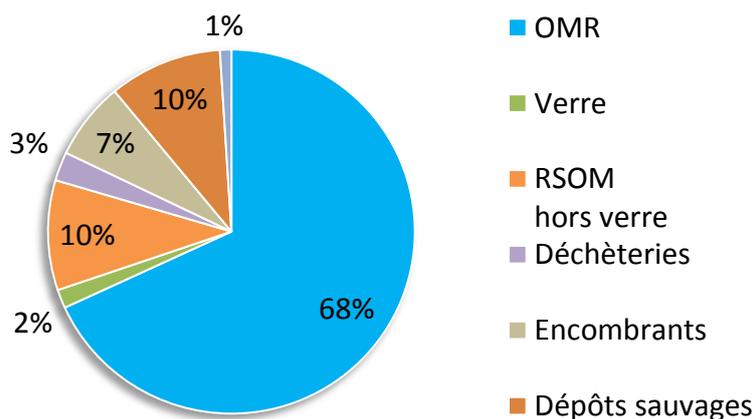
COUT DU PAR FLUX DE DECHETS

COUT AIDE HT PAR FLUX

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages	Autres flux	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	19 430 304,61 €	471 079,22 €	2 784 562,02 €	732 022,53 €	1 962 634,91 €	2 847 991,45 €	287 661,97 €	28 516 256,70 €
En %	68%	2%	10%	3%	7%	10%	1%	100%
Tonnes	80287	5869	12925	4691	4907	3395	129	112202
% tonnage de chaque flux	72%	5%	12%	4%	4%	3%	0%	100%
Ratios	255	19	41	15			0	357

- Autre flux = Déchets verts, Encombrants, dépôts sauvages, déchets dangereux

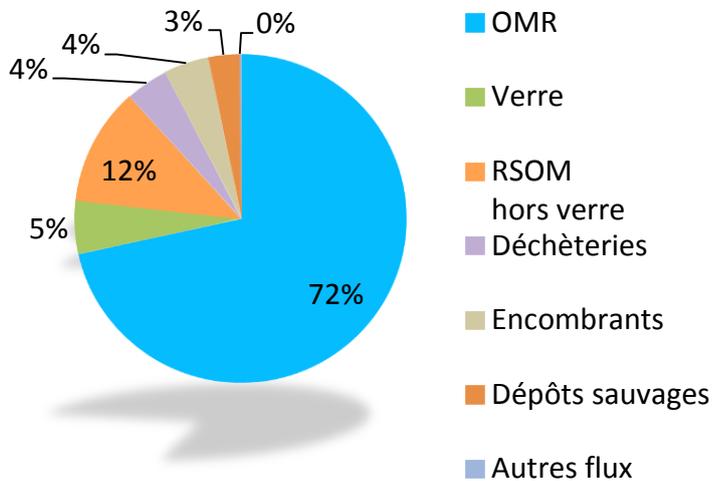
Répartition du coût aidé par flux de déchets



Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets excepté pour les autres flux qui demandent un service réactif pour peu de tonnages collectés

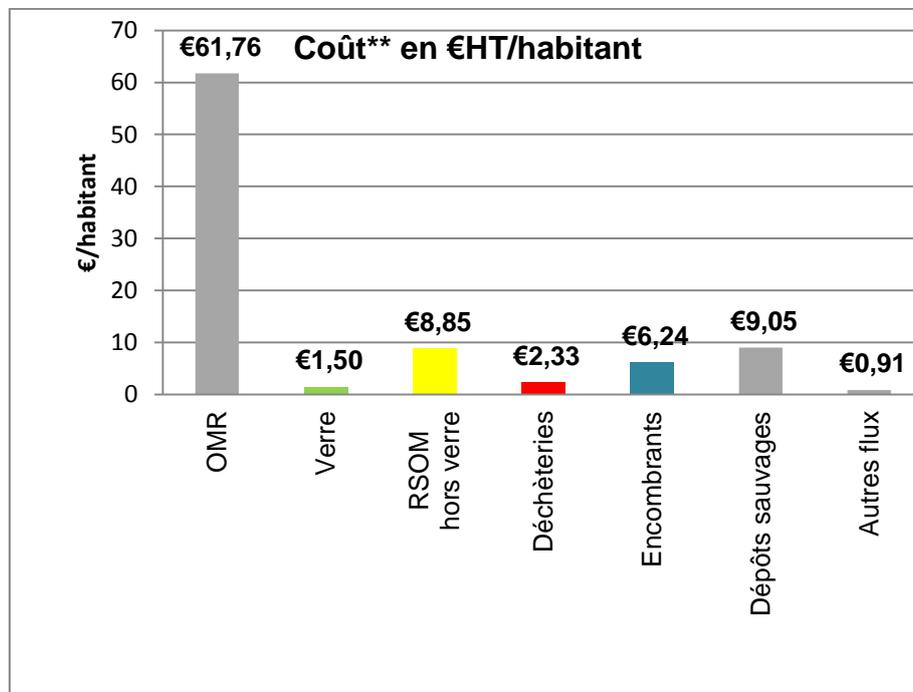
Les dépôts sauvages représentent 10% du coût total.

Répartition des quantités par flux de déchets

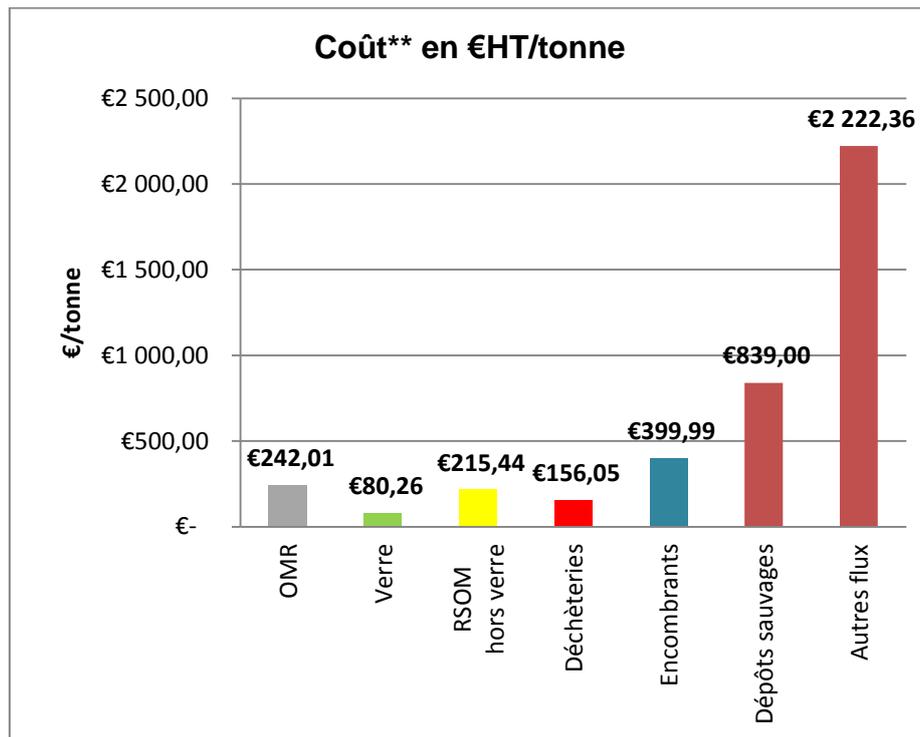


Les dépôts sauvages représentent 3% des quantités totales.

Pour l'année 2015, la gestion des déchets par habitant représente :



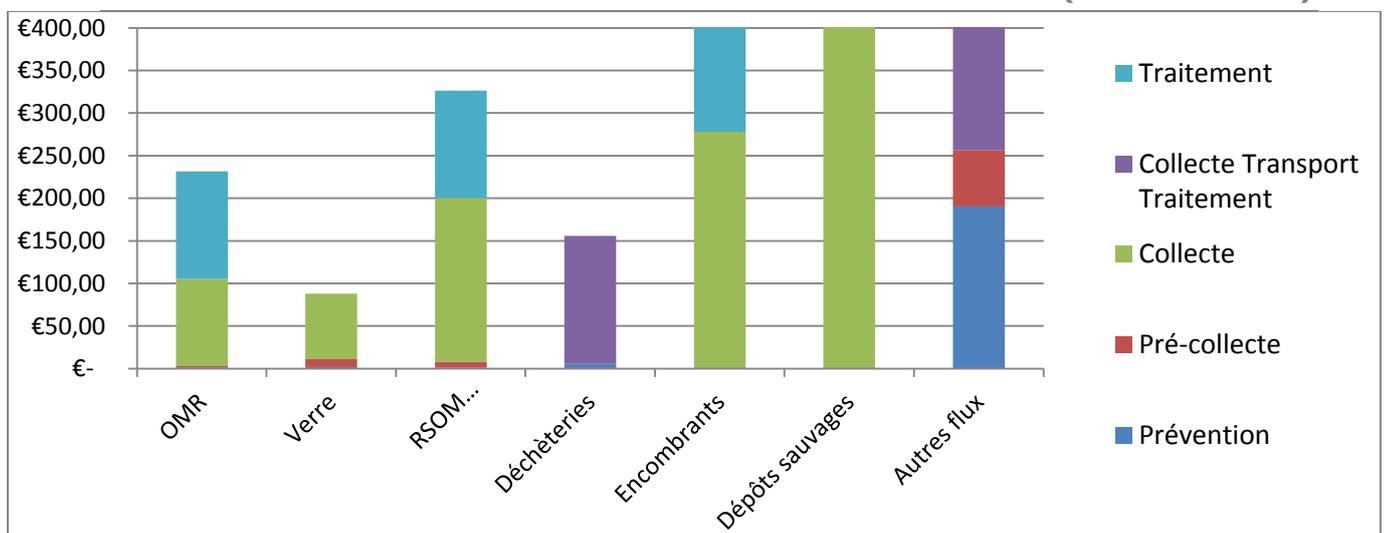
Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants et aucun produit de valorisation n'existe contrairement à la gestion des déchets recyclables ou des apports en déchèteries. Les encombrants et les dépôts sauvages représentent un montant assez important justifié par un service de gestion conséquent.



Concernant le coût de gestion par tonne, celui-ci est plus important pour les autres flux résiduels car le service rendu est important pour des tonnages proportionnellement faibles (DASRI, DDM).

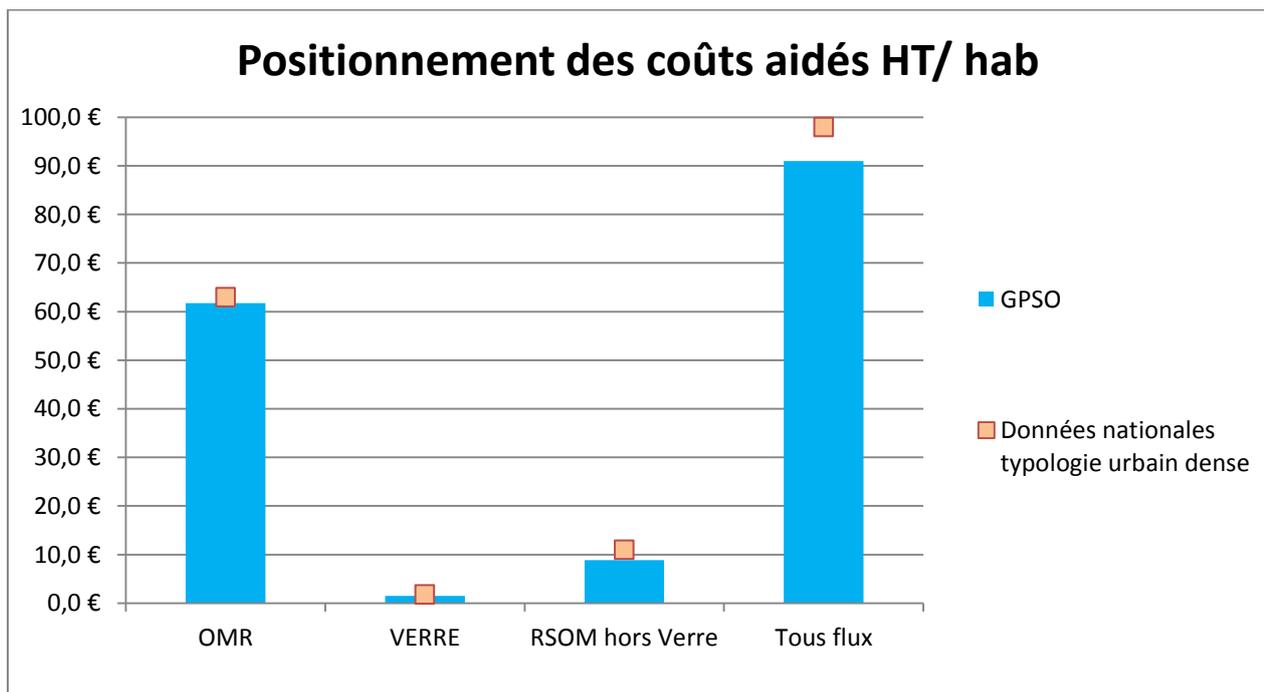
Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte à porte a un fort impact sur le coût de gestion des déchets.

REPARTITION DES CHARGES PAR FLUX (COUT COMPLET)



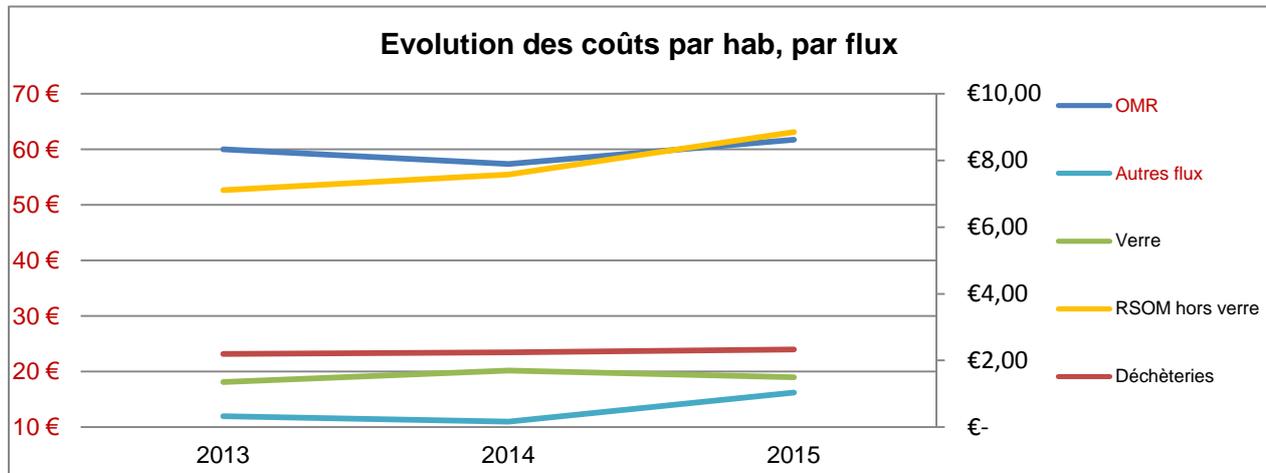
Pour les flux principaux OMR & RSOM hors verre, la proportion du coût de la collecte et du traitement sont quasi-équivalents. Cependant, pour la gestion des autres flux c'est la collecte qui représente quasiment la majorité du coût.

COMPARAISON AVEC LES DONNEES DU REFERENTIEL ADEME

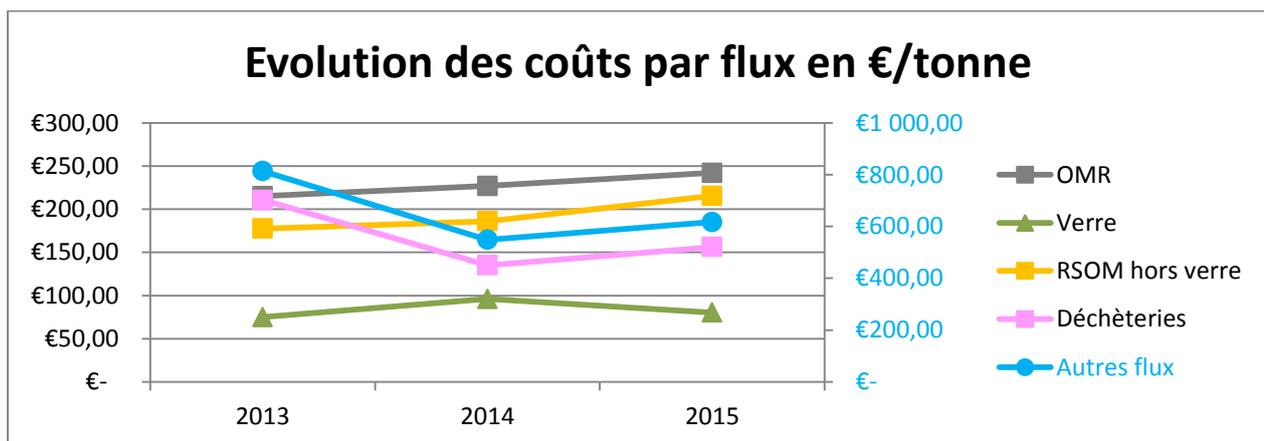


Comparée à d'autres collectivités de même typologie, GPSO reste inférieure au niveau des coûts par habitant ce qui implique que la collectivité maintient ses performances de gestion.

EVOLUTION DES COUTS



Depuis 2013 le coût par habitant de gestion des déchets reste plutôt stable pour les flux principaux.



Les coûts en euros par tonne ont tendance à se stabiliser voire diminuer pour le verre et les déchèteries. A contrario les OMR continuent à augmenter. En effet, les tonnages diminuant suite aux actions de prévention, le coût résiduel ramené à la tonne collectée est plus élevée. Les axes pour diminuer ces coûts restent l'optimisation des collectes permettant de réduire les coûts de collecte.

L'augmentation du coût du flux des recyclables peut s'expliquer par l'augmentation des tonnages observée ainsi que par la mise en place de la collecte pneumatique.

PREVENTION DES DECHETS

QU'EST CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

Le 14 décembre 2011, le Conseil d'agglomération de GPSO a adopté le plan d'actions de son Programme Local de Prévention, programme soutenu pendant 5 ans par l'ADEME à raison de 1€ par habitant, soit plus de 300 000€ par an. Depuis janvier 2012, de multiples actions sont ainsi mises en oeuvre pour atteindre l'objectif inscrit dans la loi Grenelle, d'une diminution de 7% des ordures ménagères d'ici fin 2015.

Plusieurs actions prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention voté en 2011, ont été mises en oeuvre en 2015.

LES ACTIONS

➔ Achats responsables

Grace à un stand fabriqué en juin 2014 et destiné aux magasins et évènements, 10 jours d'animation



ont pu avoir lieu en 2015 dans les magasins Carrefour et Monoprix du territoire.

Ces animations ont pour but de sensibiliser les consommateurs lors de leur acte d'achat sur les produits écolabels, les produits moins producteurs de déchets, les impacts sur la santé.

Monoprix

28 & 29 septembre : Monoprix Meudon

14 septembre : Monoprix Toits de Boulogne

23 octobre : Monoprix Marcel Sembat

• Carrefour :

02 & 03 octobre : Carrefour Vanves

09 & 10 octobre : Carrefour Boulogne Billancourt

16 & 17 octobre : Carrefour Meudon

Sur les 10 animations programmées en magasin, + de 550 personnes ont pu être approchées sur le stand derrière les caisses (via notamment la distribution du carnet de courses).

Le stand animation est aussi utilisé dans les manifestations communautaires dans un concept plus large (maisons éco-responsable avec les gestes à adopter dans chaque pièce en termes de déchets évités).

Le stand est disposé derrière les caisses et un coach distribue des conseils dans les rayons.

Un stand modulaire disposé en « arrière-caisse » a été créé pour GPSO ainsi qu'un concept d'animations (présentation de la démarche, annonces micro, défi recette...) et réponses aux questions par deux animateurs professionnels. Un coaching en rayon permet de renseigner les passants sur les bons gestes dans des rayons ciblés (yaourt, céréales/biscuits, viandes, fruits et légumes & produits ménagers/droguerie)

Plusieurs outils sont mis à la disposition des clients souhaitant en savoir plus et aller plus loin dans la consommation responsable : carnet de courses (planifier leurs repas de la semaine et lister les denrées nécessaires, guide des principaux labels, petites astuces de consommation responsable).

L'animation a été déployée sur l'année 2015 avec une prise en charge de la prestation à 50% par Carrefour, et sans partenariat financier avec Monoprix.

➔ Le Compostage

→ Mise à disposition de matériel gratuite

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

L'Établissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le SYCTOM à 90%. En raison de cette participation, GPSO a décidé de mettre les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1^{er} janvier 2015.

Deux modèles en plastique et en bois sont proposés pour une contenance de 400 ou 600 litres. Un kit, composé d'un aérateur et d'un bio-seau, sont également fournis.

En 2015, **403 composteurs (dont 94 lombricomposteurs) ont été distribués sur l'ensemble du territoire communautaire.**

→ Le compostage collectif

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le programme local de prévention, l'Établissement Public Territorial



GPSO souhaite développer le compostage collectif en pied d'immeubles.

29 résidences supplémentaires ont été équipées de sites de compostage collectifs en 2015 sur le territoire.

Chaque référent de site a pu suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le SYCTOM.

➔ Les écoles témoins

Afin de développer l'exemplarité des établissements scolaires du territoire communautaire, un ensemble de fiches pratiques et de ressources pédagogiques a été mis à disposition des enseignants, animateurs de centres de loisirs, agents des villes, qui accompagnent les enfants dans la mise en place d'actions concrètes choisies en fonction du programme scolaire. Ils ont bénéficié d'un suivi technique et pédagogique du projet par le Maître composteur de GPSO.

Ainsi, ce sont 7 écoles volontaires du territoire qui ont participé durant l'année 2014/2015 :

Boulogne-Billancourt : Maternelles Jean Guillon, Les Peupliers et Ecole élémentaire des Sciences et de la Biodiversité

Issy-les-Moulineaux : élémentaires Saint-Exupéry et Les Chartreux

Marnes la Coquette : Ecole élémentaire de la Marche

Meudon : élémentaire Monnet-Debussy

Ville-d'Avray : élémentaire Jean Rostand



La méthodologie proposée au cours de cette année est celle d'une démarche de projet classique : état des lieux initial, mise en œuvre d'un plan d'actions, état des lieux final et suivi du projet dans l'école par un groupe de représentants de l'établissement et des partenaires (comité de pilotage).

Les écoles participantes étaient invitées à restituer leurs actions lors de l'exposition proposée par la Maison de la Nature « la nature vue par les enfants », du 8 juin au 3 juillet 2015, qui permet aux établissements scolaires et périscolaires de présenter les projets pédagogiques accompagnés par la Maison de la Nature.

Etats des lieux

Les d'actions les plus fréquemment réalisées sont le tri (mise en place de poubelles de tri dans les classes), le compostage, l'emploi et la fabrication de papier recyclé.

➔ Autres actions

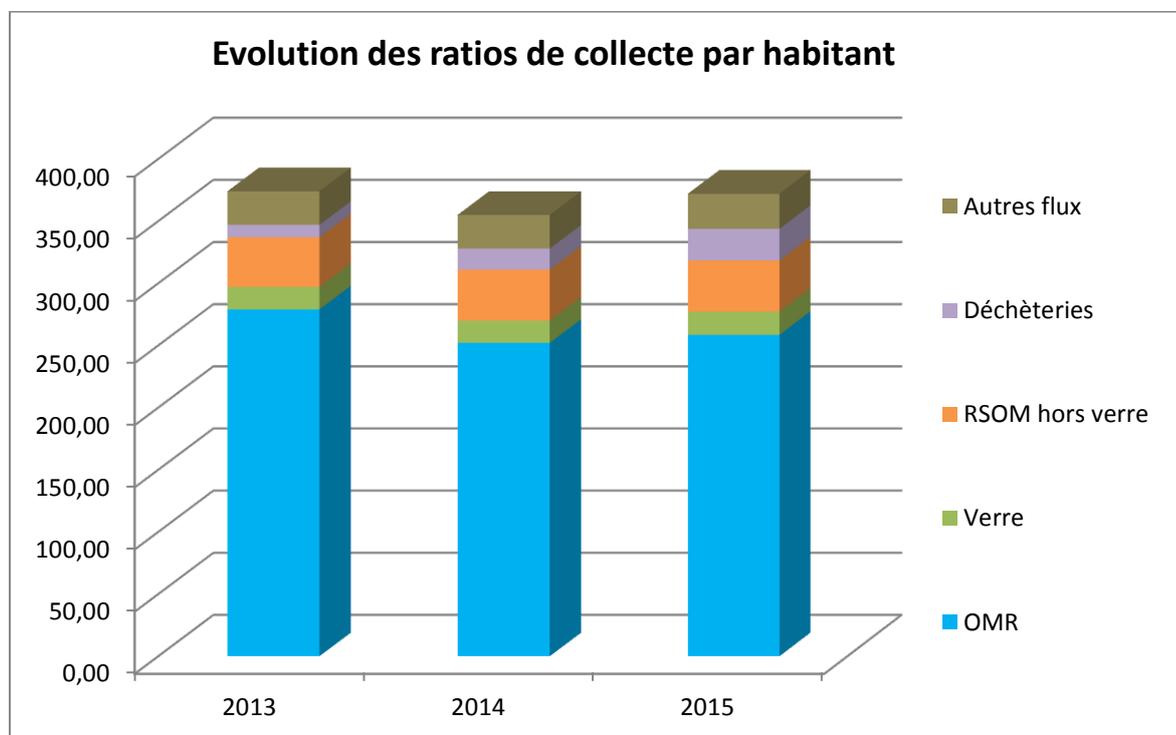
SERD 2015 : animations ont eu lieu à Issy les Moulineaux dans des espaces jeunes et une médiathèque avec le partenaire PIK PIK. Les stands ont sensibilisé à la réparation des smartphone, au réemploi, à la couture...

Le 2 décembre 2015, Bea Johnson, icône du Zéro Déchets, a fait une conférence à Issy les Moulineaux devant environ 370 personnes démontrant ainsi l'intérêt des habitants pour cette question.

LES RESULTATS : OBJECTIF REDUCTION 7% ATTEINT EN 2015

L'évolution des tonnages depuis l'année de signature de l'accord cadre est très favorable. Pour garantir l'objectivité de l'évolution, il n'a pas été tenu compte de la baisse des tonnages due à l'extension du dispositif de délégation de service public des déchets des entreprises à compter de 2013 sur les villes de Boulogne-Billancourt et Sèvres. La baisse des tonnages atteint dès 2015 par habitant l'objectif recherché, soit 7,22% du ratio de déchets ménagers. Le rapport annuel final de ce programme engagé en 2010 doit être remis au printemps 2016.

La ville de Marnes la Coquette intégrée à GPSO en 2014 n'a pas été intégrée au calcul afin de ne pas fausser l'évolution et compte tenu de son contexte de collecte très différent aussi bien en résultats de collecte qu'en modalités de collecte (collecte du verre en porte à porte).



A compter de 2016, l'ADEME ne soutient plus les programmes de prévention et cette compétence revient à la charge des collectivités en charge de l'élimination des déchets ménagers (décret du 10/06/2015).

Un diagnostic des actions précédentes devra être fait en 2016 pour définir quelles actions les plus efficaces pourraient être mises en œuvre afin de continuer à inciter à réduire les déchets ménagers.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Des bennes de collecte plus « vertes »

Soucieuse de l'environnement, GPSO recherche les optimisations de collecte, afin que les circuits soient efficaces, mais aussi met à disposition des habitants, grâce à son marché de collecte, des bennes moins polluantes fonctionnant au GVV (gaz naturel de ville) ainsi que quelques bennes électriques

LA COMMUNICATION

EVENEMENTIEL

Comme chaque année, l'Etablissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention.

Des stands d'information et de sensibilisation à la prévention se sont ainsi tenus sur différents évènements :

- Semaine du développement durable
- Printemps d'Issy
- Forums des associations des communes de GPSO...

DES OUTILS DE COMMUNICATION

Des outils de communications sont à disposition des habitants et renouvelés régulièrement (calendriers collecte, mémos, affiches...). Les conteneurs à verre ont fait l'objet d'outils de communication nouveaux (stickers) pour faciliter le geste du tri.



PERSPECTIVES 2016

- **Réalisation du PAC Plan d'amélioration de la Collecte du Verre**
- **Poursuite d'études d'optimisation de collectes**
- **Etudes liées à la mise en œuvre de dispositions de la loi sur la transition énergétique, notamment concernant les bio-déchets**
- **Recherche de sites pilote de compostage de quartier**

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
CA GPSO	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest
CET	Centre d'Enfouissement Technique
COMPOST	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets végétaux, épluchures de fruits et légumes)
CS	Collecte Sélective : Collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électro ménagers, audio, hifi...)
DIB	Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages
DSP	Délégation de Service public : Contrat de droit public reposant sur le principe d'exploitation d'un service public par un délégataire privé
ENCOMBRANTS	Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
PAV	Point d'Apport Volontaire Emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants permettant de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs. (Source ADEME)
PAP	Porte à Porte La collecte en porte à porte permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile.
SYCTOM	Agence métropolitaine des déchets ménagers
SYELOM	Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Conformément au décret précité, l'Etablissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest porte à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui a été déléguée par ses communes membres.

Ce rapport s'inscrit dans les dispositions du décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.